



COMMUNE de LOUVIGNY - CALVADOS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation : le 25 mai 2018

Affichage : le 25 mai 2018

Nombre de conseillers en exercice : 22 dont 17 présents et 18 votants

L'an deux mille dix-huit, le quatre juin, à Louvigny, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'école élémentaire de Louvigny.

Etaient Présents : Mesdames Magalie Ruault, Aurélie Godard, Anne-Marie Lamy, Chantal Blanchetière, Edith Hamel, Anne-Françoise Assimingue, Anne-Marie Robert et Emmanuel Marion. Messieurs Henri Peyronie, Pascal Jouin, Philippe Capoën, Jacques Lamouroux, Patrick Ledoux, Emmanuel Lesouef, Didier Auxepaulès, Alain Tranchido, Jacques Chapelière

Absents excusés : Mesdames Guylaine Duport, Marianne Lainé-Pinchert et Eléonore Vève. Messieurs Christophe Grimonpon, et Camille Lovenou.

Pouvoirs de : Monsieur Camille Lovenou à Monsieur Patrick Ledoux. De Madame Magalie Ruault à Madame Chantal Blanchetière (à partir du point sur l'approbation du règlement des cimetières). De Monsieur Emmanuel Lesouef à Monsieur Jacques Lamouroux (pour le point sur la désignation du coordonnateur communal INSEE)

Secrétaire de Séance : Monsieur Jacques Lamouroux

DELIBERATION 14.383.18.24 : TARIFICATIONS DES SERVICES PERISCOLAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2018-2019
--

Pour rappel, la tarification des services périscolaires s'organise en vacations et en forfaits.

Concernant la vacation (ou « période », par exemple de 8h20 à 8h45):

- la vacation est proposée pour l'ensemble des services périscolaires,
- toute vacation entamée est due,
- les horaires des vacations sont détaillés par service (voir tableau ci-dessous).

Concernant les forfaits :

- forfait matin pour la garderie périscolaire maternelle et pour l'accueil matinal à l'élémentaire,
- forfait soir pour la garderie périscolaire maternelle et pour l'étude à l'élémentaire,
- forfait mensuel journée (halte-garderie matin et halte-garderie soir ou accueil matinal et étude soir).

SERVICES PERISCOLAIRES MATERNELLE	année	Forfait mensuel	4 vacations	3 vacations	2 vacations	1 vacation
GARDERIE MATINEE de 7h30 à 8h40 (vacations de 35 mn)	18/19	Durée illimitée	/	/	7h30 à 8h40	8h05 à 8h40
GARDERIE MERCREDI MIDI de 11h50 à 12h30 (vacation de 40 mn)	18/19	/				11h50 à 12h30
GARDERIE SOIREE de 16h30 à 18h30 (vacations de 30 mn)	18/19	Durée illimitée	16h30 à 18h30	16h30 à 18h00	16h30 à 17h30	16h30 à 17h00

SERVICES PERISCOLAIRES ELEMENTAIRE	année	Forfait mensuel	4 vacations	3 vacations	2 vacations	1 vacation
ACCUEIL MATINAL de 7h30 à 8h30 (vacations de 30mn)	18/19	Durée illimitée	/	/	7h30 à 8h30	8h à 8h30
ACCUEIL MERCREDI MIDI de 12h à 12h30 (vacation de 30 mn)	18/19	/				12h à 12h30
ETUDE de 16h20 à 18h30 (vacations de 35 & 30 mn)	18/19	Durée illimitée	16h20 à 18h30	16h20 à 18h00	16h20 à 17h30	16h20 à 16h55

Les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2017/2018 sont rappelés pour mémoire :
Il est proposé aux membres du Conseil Municipal une augmentation de l'ordre de 0,7 à 1 % :

année	1 vacation	-20%	-35%	-50%
2017/2018	1,42 €	1,14 €	0,92 €	0,71 €
2018/2019 de + 0,7 à 1 %	1,43 €	1,15 €	0,93 €	0,72 €

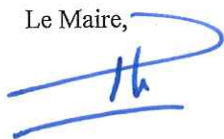
2017/2018	forfait	-20%	-35%	-50%
matin ou soir	40,60 €	32,48 €	26,39 €	20,30 €
Journée	60,90 €	48,72 €	39,59 €	30,45 €

2018/2019	forfait	-20%	-35%	-50%
matin ou soir de + 0,7 à 1 %	41 €	32,81 €	26,66 €	20,50 €
Journée + 0,7 à 1 %	61,50 €	49,20 €	39,97 €	30,75 €

Adopté à l'unanimité

Date de publication certifiée exacte
Le 07 juin 2018,

Le Maire,



Patrick LEDOUX



PREFECTURE DU CALVADOS

- 8 JUIN 2018

COURRIER

Pour extrait certifié conforme
Le 07 juin 2018,

Le Maire,



Patrick LEDOUX

